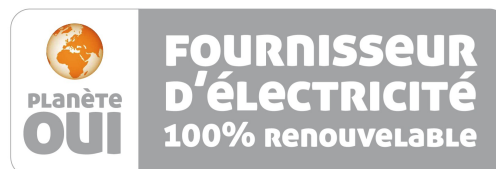


Planète OUI électricité 100% renouvelable

Offre valable à partir du 1er septembre 2010.
Offre pour les clients particuliers.

Cette fiche, réalisée à la demande des associations de consommateurs, doit vous permettre de comparer les offres commerciales des différents fournisseurs. Elle ne se substitue pas aux conditions générales de vente auxquelles vous devez vous reporter pour plus d'information.

Souscrire un contrat à prix de marché ne vous prive pas de la possibilité de conclure à nouveau un contrat au tarif réglementé. Vous devez cependant en faire la demande auprès du fournisseur historique avant le 1er juillet 2010, au moins 6 mois après avoir quitté le tarif réglementé.

Lorsque vous emménagez dans un logement (site), vous avez le choix entre souscrire un contrat au tarif réglementé (auprès du fournisseur historique avant le 1er juillet 2010) ou un contrat à prix de marché.

1. CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE ET OPTIONS INCLUSES

L'offre unique sans engagement de fourniture de Planète OUI comprend 100% d'électricité renouvelable achetée auprès d'un producteur d'électricité renouvelable ou sous la forme de "certificat vert" attestés par RECS, organisme de certification européen des énergies renouvelables (Renewable Energy Certificate System) issus à 5% minimum de parcs éolien et/ou solaire et/ou biomasse, et à 95% issus de parcs hydraulique.

Planète OUI s'engage à investir 20% minimum de ses résultats dans le développement des énergies renouvelables.

Services gratuits inclus dans l'offre : Espace Client, Espace relève, services coopératifs.

Le Client a la possibilité de souscrire aux options payantes suivantes : l'option Coup de "Pousse", et l'option facture sur papier recyclé.

2. PRIX* DE L'OFFRE - Article 8 et 11 des CGV

Offre de base : prix des abonnements et consommations égaux aux prix du tarif règlementé (hors tarifs spéciaux : Tempo, EJP, Heures Creuses).

Fourniture d'électricité 100% renouvelable (en € TTC ** / mois)							
Option BASE				Option HP/HC (heures pleines, heures creuses)			
Puissance souscrite	Abonnement mensuel	Abonnement annuel	Prix du kWh	Abonnement mensuel	Abonnement annuel	Prix du kWh en Heures Pleines	Prix du kWh en Heures Creuses
3 kVA	4,65 € TTC / mois *	Soit un abonnement annuel de 55,78 € TTC / an *	0,1093 € TTC	-	-	-	-
6 kVA	5,54 € TTC / mois *	Soit un abonnement annuel de 66,5 € TTC / an *	0,1100 € TTC	6,67 € TTC / mois *	Soit un abonnement annuel de 80,00 € TTC / an *	0,1235 € TTC	0,0999€ TTC
9 kVA	6,46 € TTC / mois *	Soit un abonnement annuel de 77,54 € TTC / an *	0,1125 € TTC	8,00 € TTC / mois *	Soit un abonnement annuel de 95,97 € TTC / an *		
12 kVA	10,2 € TTC / mois *	Soit un abonnement annuel de 122,4 € TTC / an *		13,53 € TTC / mois *	Soit un abonnement annuel de 162,31 € TTC / an *		
15 kVA	11,76 € TTC / mois *	Soit un abonnement annuel de 141,18 € TTC / an *		15,92 € TTC / mois *	Soit un abonnement annuel de 191,04 € TTC / an *		
18 kVA	15,68 € TTC / mois *	Soit un abonnement annuel de 188,15 € TTC / an *		18,15 € TTC / mois *	Soit un abonnement annuel de 217,78 € TTC / an *		
24 kVA	26,86 € TTC / mois *	Soit un abonnement annuel de 322,29 € TTC / an *		37,90 € TTC / mois *	Soit un abonnement annuel de 454,82 € TTC / an *		
30 kVA	36,42 € TTC / mois *	Soit un abonnement annuel de 437,02 € TTC / an *		46,68 € TTC / mois *	Soit un abonnement annuel de 560,13 € TTC / an *		
36 kVA	45,98 € TTC / mois *	Soit un abonnement annuel de 551,77 € TTC / an *		53,95 € TTC / mois *	Soit un abonnement annuel de 647,45 € TTC / an *		

* Réduction Electréconso et Electrécolo de 20% comprises.

Réductions tarifaires proposées :

Dans le cadre de la souscription par le client d'un ou deux services coopératifs, il peut bénéficier d'une réduction de **10% ou 20% sur son abonnement**, quelque soit la puissance souscrite de son abonnement. Cette réduction est à appliquer sur les prix présentés dans la grille ci-dessus.

Les prix TTC sont calculés à partir :

- des prix HT du tarif régulé, en vigueur au 16/08/2008.

- des taxes municipales au taux de 8% et des taxes départementales au taux de 4% basées sur 80% du montant HT des consommations et de l'abonnement (ces taxes sont fixées par les collectivités locales : reportez-vous à votre facture pour connaître les taux appliqués dans votre commune).

- de la TVA au taux de 5,5% pour l'abonnement plus les taxes s'y rapportant (taxes locales et CTA) et de 19,6% pour les consommations plus les taxes s'y rapportant (taxes locales, CSPE).

3. DUREE DU CONTRAT – Article 9

Le contrat est un Contrat à Durée Indéterminée. Le Client peut résilier son contrat à tout moment sans frais. La date de Prise d'effet correspond à la date de première fourniture d'électricité par Planète OUI.

4. FACTURATION ET MODALITES DE PAIEMENT – Article 12

La facture tient compte des derniers relevés disponibles (relevés fournis par le Gestionnaire de Réseau. En l'absence de relevé, elle se base sur une estimation de la consommation).

La facturation est mensuelle, sur support papier recyclé ou électronique selon le choix du Client lors de la souscription. Le choix du support est modifiable sur demande.

Délai de paiement : la facture est due le jour suivant l'émission et doit être payée dans les 10 jours suivant.

Mode de paiement recommandé par Planète OUI : prélèvement automatique sur compte bancaire.

A défaut de paiement de tout ou partie d'une facture, les sommes dues sont majorées de plein droit et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure, d'une pénalité de retard égale à deux (2) fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour où le paiement est exigible, calculée sur le nombre exact de jours écoulés entre la date d'exigibilité du paiement et la date de paiement effectif.

En cas de rejet de paiement, des frais de 5€ TTC sont facturés.

5. CONDITIONS DE REVISION DES PRIX – Article 11

Planète OUI peut décider de modifier les conditions tarifaires applicables. Cependant, à chaque modification des conditions tarifaires, Planète OUI communiquera au Client ces dernières, au moins trente (30) jours avant l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs. Ces nouvelles conditions tarifaires seront aussi disponibles sur simple demande à Planète OUI ou directement sur son site internet www.planete-oui.fr. Le Client aura la possibilité de résilier le Contrat Planète OUI sans frais. A défaut de demande de résiliation pendant ces trente (30) jours, le contrat se poursuivra aux nouvelles conditions tarifaires de Planète OUI.

6. CONDITIONS DE RESILIATION A L'INITIATIVE DU CLIENT – Article 19

Le Client peut résilier son contrat à tout moment sans frais.

Dans le cas d'un changement de fournisseur, le contrat est résilié de plein droit à compter de la date de prise d'effet d'un contrat souscrit par le Client avec un autre fournisseur que Planète OUI. Le Client informe au préalable Planète OUI de sa volonté de changer de fournisseur au travers d'un courrier de résiliation simple. Dans les autres cas (déménagement), la résiliation prend effet à la date souhaitée par le Client et, au plus tard, trente jours à compter de la notification de la résiliation à Planète OUI. Le client informe au préalable Planète OUI au travers d'un courrier de résiliation simple.

Le Client peut résilier les services et options souscrits à tout moment sans frais par appel téléphonique au Service Clients, par courrier simple ou directement sur son espace client.

7. CONDITIONS DE RESILIATION A L'INITIATIVE DU FOURNISSEUR – Article 18

Planète OUI pourra résilier le contrat en cas de non-paiement d'une facture dans le délai imparti, après mise en demeure écrite restée sans effet à l'expiration d'un délai de 20 (vingt) jours. La suspension de l'accès au Réseau Public de Distribution entraîne l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues par le Client, y compris celles relatives à l'interruption du service qui seront facturées par le GRD à Planète OUI.

8. SERVICE CLIENTS ET RECLAMMATIONS

Coordonnées du Service Commercial (souscription, information)

email : service.commercial@planete-oui.fr - **Fax** : 03 20 32 40 27 - **Web** : www.planete-oui.fr

Téléphone : 0811 033 811 - Ouvert du lundi au vendredi de 10h00 à 13h00, et de de 15h à 19h00 hors jours fériés (prix d'un appel local).

Espace client sur le site gratuit.

email : service.client@planete-oui.fr - **Fax** : 03 20 32 40 27 - **Web** : www.planete-oui.fr

Téléphone : 0811 033 811 - Ouvert du lundi au vendredi de 10h00 à 13h00, et de de 15h à 19h00 hors jours fériés (prix d'un appel local).

Adresse Postale : Planète OUI – Service Clients, Parc Euratechnologie, 165 av de Bretagne, 59000 LILLE

Les prix mentionnés ci-dessus sont toutes taxes comprises : TVA, CSPE (contribution au service public de l'électricité), taxes locales (avec l'hypothèse d'une taxe départementale de 4 % et d'une taxe communale de 8 %). Ces taux peuvent varier en fonction des communes et des départements ; pour connaître ces taux, reportez-vous à votre facture d'électricité). Les heures creuses sont définies localement dans chaque département. Pour les connaître, reportez-vous au site internet du gestionnaire de réseau. Les clients démunis, sous conditions de ressources, sont en droit d'obtenir un tarif spécial « produit de première nécessité » auprès du fournisseur historique. Dans chaque département, le Fonds Solidarité Logement peut accorder une aide au cas par cas pour couvrir tout ou partie des dépenses de fourniture d'électricité.

Si le contrat est souscrit à distance ou par démarchage, le consommateur dispose d'un délai de 7 jours pour exercer son droit de rétractation. Les modalités d'exercice du droit de rétractation varient selon le mode de vente.

